

Le 10 janvier 2024

**Par SDÉ seulement**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec), H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boulevard de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : [Cardinal.Joelle@hydroquebec.com](mailto:Cardinal.Joelle@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande d'adoption de huit normes de fiabilité liées à l'établissement des limites d'exploitation du réseau (SOL) - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**  
**Votre dossier : R-4229-2023**  
**Notre référence : LTG07275**

---

Chère consœur,

Le Coordonnateur dépose ses réponses à la demande de renseignements n°1 de la Régie de l'énergie dans le dossier en rubrique, comme pièce **HQCF-5, document 1**.

Il dépose également certaines pièces révisées, soit les modifications proposées au Glossaire à la pièce **HQCF-2, document 6**, ainsi qu'en suivi des modifications à la pièce **HQCF-2, documents 6.1**. Il dépose également le Glossaire, comme pièces **HQCF-2, document 7 et 8**, ainsi qu'en suivi des modifications comme pièces **7.1 et 8.1**.

Par ailleurs, le Coordonnateur constate que la Régie a de nombreuses questions concernant sa proposition de retirer la colonne au Registre portant sur les lignes de transport exploités à 200 kV et plus. Si la Régie devait avoir des questions supplémentaires ou si elles souhaitent avoir l'opportunité de discuter de certains éléments, le Coordonnateur suggère de se libérer pour tenir une courte séance de travail à ce sujet.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Joelle Cardinal*  
**JOELLE CARDINAL**

JC/

p.j.